

Ville de Narbonne
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/02/2023 20230013

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le

ID : 011-211102629-20230202-20230013-DE



Département
DE L'AUDE

Arrondissement
De NARBONNE

COMMUNE
DE NARBONNE

Le 26 janvier 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du vendredi 20 janvier 2023

Sous la présidence de **Me Didier MOULY**

Présents :

Me Didier MOULY, Mme Evelyne RAPINAT, M. Bertrand MALQUIER, M. Alain VICO, Mme Nathalie HUYNH-VAN, M. Jean-Paul CESAR, Mme Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Mme Yamina ABED, Mme Christine DAUZATS, M. Jean-Michel ALVAREZ, Mme Marie-Christine PINET, M. Yves PENET, Mme Florence VITASSE, M. Eric PARRA, M. Guy CLERGUE, Mme Sophie PONS-PELOFY, M. Jacques PAIRO, Mme Anne-Marie BRETTE, M. Vincenzo GIARDINA, M. Claude LEBESSOU, M. Serge KALPAKDJIAN, Mme Dominique MARTIN-LAVAL, Monsieur Patrick BARDY, Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA, M. Alexandre GUENFICI, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, M. Michel BASCOUL, M. Philippe CAZAL, M. Patrick FRANÇOIS, Mme Viviane THIVENT, Mme Virginie BIROCHEAU, M. Jean-François DARAUD, Mme Milanka PETROVIC

Absents ayant donné procuration :

Mme Sylvie ALAUX, M. Xavier BELART, M. Julien CALMON, Mme Sylvie COUSIN, M. Jean-Claude JULES, Mme Cyrielle BOUISSET, Mme Stéphanie KAISER, Mme Rabiye MONTÖR, Mme Michelle MALLARD, M. Bruno BREHON, M. Yann RUDENT

Absents :

Mme Gaëlle PAVAN

Secrétaire de séance élu selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme Evelyne RAPINAT

OBJET : URBANISME - DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Didier MOULY expose :

La ville de Narbonne a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération municipale du 25 novembre 2021.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est un document du PLU contenant des orientations générales qui doivent, dans le cadre de la procédure de révision, faire l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal.

Ces orientations générales portent sur les politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Elles concernent aussi l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Le PADD fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L.153-12 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la Narbonne approuvé le 12 juillet et 25 octobre 2006 ;

Vu la délibération du 25 novembre 2021 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation ;

Vu le document annexé de présentation des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ;

Vu le débat qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

Vu la Commission Préparatoire, je vous propose de prendre acte du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme.

Le conseil prend acte

Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Publié le
ID : 011-211102629-20230202-20230013-DE



M. Le Maire
Me Didier MOULY